

Pièce Jointe n°9

Avis du maire sur la remise en état du site en fin d'exploitation

(1° du I de l'article 4 du décret n°2014-450 et le 7° du I de l'article R. 512-6 du code de l'environnement)

La demande d'avis a été envoyée et l'avis du maire est transmis (cf. pièce jointe).

La demande d'avis de la Communauté de communes Aigues Ouvèze en Provence a été envoyée (cf. pièce jointe).

FRIEDMANN

VINS FINS

Vallée du Rhône

A l'attention de M. Le Maire
Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes
BP 4 – Place Max Aubert
84 290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

A Sainte-Cécile-les-Vignes, le 26 février 2021

Objet : Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Installation de préparation, conditionnement de vins sur la parcelle cadastrale n°21 section AW de la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes (84).

Lettre recommandée avec AR N°1A19230831148

Monsieur Le Maire,

Nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement d'une installation de préparation, conditionnement de vins soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, située dans la ZAC de Florette, sur la parcelle cadastrale n°21 section AW de la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes (84), en régularisation.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, et ce en référence au Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

En cas de cessation d'activité, nous respecterons la procédure de remise en état du site, et les installations seront laissées en bon état pour une réutilisation dans le respect des documents d'urbanisme en vigueur. L'usage futur proposé est un usage de type industriel, compatible avec le zonage du PLU en vigueur sur la zone.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiments et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture ; mise en place d'un gardiennage le cas échéant, ...) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le nettoyage du dispositif de gestion des eaux pluviales,
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, ...) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, à la mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes, et à la DDPP qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément aux articles R.512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


SAS FRIEDMANN

En provenance de :

~~Receveur de l'ave
Mme de Sainte Cécile
Place Hax Dubert
84290 SAINTE CECILE~~

5692 YI-HU2 SL1 003520 P02 - 03/20



Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION**

AR 1A 192 308 3114 8



Renvoyer à

SAS FRIEDMANN

212 chemin de Florette
84290 Sainte Cécile



FRAB

Présenté / Avisé le : 05 / 03 / 21
 Distribué le : 05 / 03 / 21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire et son mandat ont été vérifiés conformément.

Niveau de garantie :



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Universal
rbone
Microbone



Mairie de STEINTE-CECILE-LES-VIGNES

Place Max Aubert
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes

04.90.30.80.17
mairie@sainte-cecile.org

SAS FRIEDMANN

ZA de Florette
212 chemin de Florette
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes

Sainte-Cécile-les-Vignes, le 13 avril 2021

R+AR 1A18510411087

Affaire suivie par Ghislain MARTIN
Secrétariat Général
Tél. : 04.90.30.77.77

N/REF : 0242-21 / GM

OBJET : Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 26 février 2021, réceptionné par mes services le 06 mars 2021, vous sollicitez mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Les mesures proposées n'appellent aucune observation de ma part. Néanmoins, la zone d'activités de Florette étant gérée par la Communauté de Communes Aigues Ouvèze en Provence, je vous demande de solliciter également son avis quant aux mesures que vous envisagez en cas d'arrêt définitif de vos installations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.


Le Maire
Vincent FAURE

En provenance de :
~~COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
 Arques, Aubre, Frelles
 297 Jougnots, Frelles
 8480 CAMARET / Arques~~

LA POSTE
 Numéro de TAR :
**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 192 308 3115 5



POSTE 39831A 21-04-21 FRANCE FRAB

SAS FREEDOM
 ZA Florelle
 212 Chemin de Florelle
 84290 SAINTE CECCILE

Le Présenté / Avisé le : 21 41 21
 Voix Distribué le : 21 41 21

Je soussigné(e) déclare être
 () Le destinataire
 .S Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT